

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE VISCOBEL s.a.

1. PREAMBULE

Les présentes conditions générales excluent les conditions d'achat de l'acheteur

2. OFFRES

Nos offres et tarifs s'entendent sauf stipulation contraire, sans engagement et sauf vente. Les données contenues dans nos offres, plans, illustrations et spécifications de poids sont approximatives, sauf engagement formel.

Nos prix sont établis sur base des coûts actuels des matières premières, salaires et charges sociales en vigueur à ce jour et seront revus en fonction des modifications qui interviendraient dans ces coûts de production.

En outre, tous les prix offerts ou confirmés sont donnés, sauf indication contraire, sous réserve de modifications apportées à l'exécution des commandes. Nos prix s'entendent emballage, carton et toutes taxes, droits, ports et autres frais quelconques sont à charge de l'acheteur.

3. TRANSPORT

Les marchandises même expédiées franco, voyagent toujours aux risques et périls de l'acheteur.

4. DELAI DE LIVRAISON

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif, durée de transport non comprise et commencent à courir après réception de toutes les données nécessaires à la parfaite exécution de la commande et après paiement de l'acompte qui aurait été convenu.

Aucun retard de livraison ne peut entraîner l'annulation de la commande, ni le refus d'en prendre livraison, ni donner lieu au paiement d'une indemnité quelconque.

5. EXECUTION

Les meilleurs soins seront apportés à la parfaite exécution des commandes.

Les quantités commandées peuvent être fournies avec une latitude de 10 % environ en plus ou en moins.

6. CONTREFAÇON

La soumission par l'acheteur de plans ou de modèles destinés à la fabrication de sa commande dégage le vendeur de toute responsabilité concernant une contrefaçon éventuelle, sans préjudice des droits de recours du vendeur.

7. RECEPTION

Nos marchandises sont vendues, reçues et agréées en nos usines, les frais de réception étant toujours à charge de l'acheteur.

8. RECLAMATION

Pour être recevable, la réclamation de l'acheteur doit être formulée par écrit dans les 8 jours de la réception de la marchandise et aucun retour ne sera accepté sans notre accord préalable.

Pour toute réclamation reconnue fondée par nous, notre responsabilité sera, en tous cas, limitée à notre choix, soit au remplacement gratuit et sans frais de la marchandise non conforme, soit au remboursement de la valeur facturée.

L'emploi de nos marchandises est laissé à l'appréciation de l'acheteur et n'engage que lui.

9. OUTILLAGES

Sauf stipulation contraire et écrite, les outillages, même portés en compte que nous concevons ou construisons restent notre propriété et nous n'en autorisons pas la sortie de nos usines.

Après acquit complet, l'exclusivité de leur utilisation est réservée à l'acheteur pendant une durée de cinq ans après la dernière commande.

A l'expiration de ce délai, les outillages seront considérés comme sans valeur et pourront être détruits.

10. PLANS ET MODELES

Nous nous réservons la propriété de nos devis, plans, dessins ou modèles fournis avec nos offres, lesquels ne peuvent être communiqués à des tiers.

11. PAIEMENT

Toutes nos factures sont payables à VISÉ et en EUROS à notre compte financier sans escompte ni commission au terme indiqué.

A défaut de réclamation par lettre recommandée dans les huit jours de la date d'envoi, la facture sera réputée « acceptée par le débiteur ».

Toutes les factures, même celles non échues, deviennent immédiatement exigibles en cas de non paiement d'une précédente.

Nous nous réservons le droit, même expédition partielle d'un marché ou d'une commande, d'exiger de l'acheteur les garanties que nous jugerons convenables en vue de la parfaite exécution de ses engagements.

Le refus par l'acheteur crée le droit d'annuler tout ou partie du marché ou de la commande sans que nous devions, au préalable, recourir à la mise en demeure ou sommation, ni faire prononcer résiliation en justice.

Cette faculté nous est réservée sans préjudice des dommages et intérêts que nous pourrions avoir à réclamer.

Nous nous réservons le droit de facturer toute commande dès qu'elle sera prête en nos usines si l'acheteur ne donne pas ses instructions dans un délai de dix jours après la date prévue.

12. CLAUSE PENALE

Nos factures sont payables au grand comptant. Elles portent intérêt de plein droit dès cette date à 5 % l'an, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable, par dérogation aux dispositions de l'article 1146 du Code Civil.

CLAUSE DE MAJORATION : toute facture qui restera impayée à son échéance, et ce sans raison valable et après une mise en demeure recommandée laissée sans suite dans la huitaine, entraînera de plein droit une majoration de 10 % avec minimum de 1.000 €.

13. JURIDICTION

En cas de contestation, les tribunaux de Liège ou les Tribunaux du domicile de l'acheteur au choix du vendeur sont seuls compétents.

Les engagements pris par nos représentants restent sujets à confirmation de notre part.

14. TRANSMISSION DE PROPRIETE

Les marchandises restent notre propriété aussi longtemps que l'acheteur n'a pas satisfait à toutes ses obligations contractuelles.